



Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 29 novembre 2019
Bureau national (salle de conférence 1967) 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Présences : G. Phillips (*président*), J. Akins, O. Alarie, C. Awada, H. Delnick, N. Giannakoulis, G. Kopytko, J. Lafontaine, C. Lonmo, F. Lord, K. Mansfield, A. Nemec, S. Rehman, M. Stiermann, A. Trau

Personnel : J. Courty, C. Danik, O. Kahriz, C. Vézina

Par téléconférence : N. Bois, A. Picotte (*en après-midi*), E. Venditti

Absences excusées : A. Coles

1. Ouverture de la séance

Le président Phillips déclare la séance officiellement ouverte à 9 h 10 et confirme l'atteinte du quorum.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute.*

1.1 Examen de l'ordre du jour

On procède à un examen rapide de l'ordre du jour du 29 novembre; un participant demande l'ajout d'un point supplémentaire, à aborder à huis clos : les négociations collectives avec le SEA. De plus, la question de la « Tournée des AGA 2020 » sera aussi ajoutée à l'ordre du jour dans les points de discussion.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN, dans sa version amendée

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : J. Lafontaine

Abstention : (1)

Vote à main levée : Résolution adoptée.

1.2 Examen du procès-verbal de la réunion publique du CEN du 25 octobre 2019

Personne n'a de question ou de commentaire.

Résolution d'approbation du procès-verbal de la réunion publique du CEN du 25 novembre 2019, sans modification

Appuyée par : G. Kopytko

Appuyée par : H. Delnick

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité.

2. Points de discussion

- a) Révision des Statuts de l'ACEP :** Pour nous assurer d'aborder l'exercice dans sa globalité, le Comité des Statuts et des Règlements (CSR) recommande que les Statuts soient examinés par l'avocat. S'il obtient l'accord du président, le CSR rencontrera alors l'avocat, puis il rédigera une proposition qu'il présentera au CEN. Dans l'ensemble, les membres du CEN appuient la démarche proposée. La prochaine étape consistera à convoquer une réunion entre le président du CSR, le président du CEN et l'avocat pour discuter plus amplement de ces questions et formuler une proposition de résolution qui sera déposée en janvier.

- b) Nouvelle convention collective du groupe EC :** Le Conseil du Trésor n'a pas encore publié sur son site Web les nouveaux tableaux accompagnant la convention collective malgré le fait qu'il s'était engagé à le faire au plus tard à la mi-novembre. Ce retard est cause de problèmes et il faudra donc faire preuve d'affirmation en exigeant de connaître la date exacte à laquelle l'information sera publiée, ce qui pourrait se faire au moyen d'une demande d'accès à l'information. Les membres du CEN sont priés d'adresser leurs questions au sujet de la convention collective à un ART. C. Danik a envoyé un courriel au Conseil du Trésor pour informer ce dernier que des pressions accrues pourraient être exercées et qu'une lettre du président pourrait être envoyée pour exiger des explications sur les raisons du retard.

- c) Règlements adoptés par le précédent CEN :** L'ancienne présidence affirme que les règlements qui ont été adoptés par le précédent CEN n'ont jamais été soumis au vote des syndiqués, même s'ils ont été publiés sur le site Web. À l'heure actuelle, on ne sait pas vraiment quels règlements sont en vigueur ou ont été approuvés par les syndiqués, car les débats ont souvent eu lieu à huis clos et les procès-verbaux sont inaccessibles. Pour amorcer la démarche, l'ACEP a confié à un membre du personnel administratif le soin de passer en revue tous les règlements de 2015 pour vérifier s'ils ont fait l'objet d'un vote subséquent; nous pourrions ensuite nous occuper de ceux qui auraient pu être omis. Une fois cela fait, le CSR sera chargé de revoir le

dossier et de présenter un rapport au CEN pour que celui-ci puisse discuter de la suite à donner.

- d) Le point sur le Régime de soins de santé de la fonction publique :** On demande à savoir où en est le dossier de renouvellement du Régime de soins de santé de la fonction publique. Les membres sont informés que les négociations se poursuivent et qu'aucun compte rendu récent n'a été reçu du CNM. C. Vézina demandera à être informé de l'état d'avancement du dossier et présentera l'information au CEN à la réunion de janvier.
- e) Le point sur le PE relatif à Phénix :** Le service des communications du Conseil du Trésor a distribué à tous les employés un avis et un Formulaire de réclamation pour qu'ils puissent demander une indemnité pour les dommages pécuniaires qu'ils ont subis en raison du système de paye Phénix. L'avis expose la procédure à suivre pour déposer le formulaire. C. Vézina doit rencontrer le SMA vendredi prochain. Il est proposé d'envisager de retenir les services d'un juricomptable qui pourrait effectuer les calculs nécessaires, compte tenu de la complexité inhérente à l'évaluation des dommages.
- f) Transition touchant la TI :** Le CEN est mis au courant d'une activité opérationnelle entreprise par le directeur des finances, laquelle vise à introduire certains produits sélectionnés depuis Microsoft Dynamics 365 pour répondre aux préoccupations de sécurité et de protection des renseignements personnels. Le projet en est encore aux premières étapes, mais on en décrit la portée et l'évolution en plus de présenter une vue d'ensemble du système et des étapes en cours. On distribue des documents expliquant dans les grandes lignes les possibilités et les limites de ce logiciel d'infonuagique aux membres du CEN pour qu'ils en prennent connaissance. Cette transition vise à remplacer le fournisseur actuel de base de données et à poursuivre la modernisation de la technologie.
- g) Tournée des AGA :** Le processus de planification a commencé; les membres du CEN devraient donc transmettre leurs demandes à J. Courty au plus tard à la fin de la première semaine de janvier en indiquant la ville dans laquelle ils préfèrent assister à l'AGA. Dans la mesure du possible, les préférences de chacun seront respectées.

Mesure de suivi : J. Courty enverra un rappel au CEN.

- h) AGA :** La direction étudie l'idée de créer une expérience vidéo présentant un entretien avec chaque membre du CEN pour qu'elle soit projetée lors de la prochaine AGA. L'exercice n'est pas obligatoire, mais il permettrait aux membres de mieux connaître le CEN « de l'intérieur ». Le projet est encore au stade de la réflexion et les suggestions sont les bienvenues.

PAUSE-SANTÉ

3. Commentaires sur la politique linguistique et la politique sur la présence du CEN aux AGA des sections locales :

Lors de la dernière réunion du CEN, des exemplaires de chaque politique ont été distribués et des modifications ont été apportées à la suite des commentaires reçus. Il sera proposé que le CEN adopte officiellement les politiques à la réunion de janvier.

4. Points de décision

4.1 Événement sur l'IA dans le secteur public : Les 18 et 19 février, le président assistera à Ottawa à un événement sur l'intelligence artificielle organisé par InfoNex. Si d'autres membres du CEN souhaitent y assister, J. Courty pourra leur communiquer toute l'information utile. Dans l'ensemble, les membres estiment qu'il serait indiqué d'obtenir plus d'information sur cette entreprise avant de songer à s'inscrire à l'événement.

4.2 Procédure du CCR : Afin de régler certaines difficultés éprouvées par le CCR, le CEN étudiera la possibilité de définir le mandat de ce comité de façon à bien encadrer la procédure de présélection des dossiers et de traitement des appels, de même que son application. Il importe toutefois de faire preuve de prudence et d'éviter toute apparence d'ingérence dans l'élection, d'où la nécessité de réévaluer la procédure de vote actuelle pour s'assurer qu'elle est optimale. De plus, il convient de réduire au minimum l'imposition de restrictions aux personnes qui veulent se porter candidates.

Résolution pour confier au CSR le soin d'examiner et de préciser le mandat actuel du CCR, notamment en ce qui touche la procédure d'appel

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : J. Lafontaine

Discussion : Un amendement à l'amiable est proposé afin de prévoir que le Comité de gouvernance apportera son concours au CSR dans ce dossier. L'amendement est accepté, à la condition que le Comité de gouvernance puisse travailler indépendamment du CSR.

Pour : (11), Abstentions : (4)

Vote à main levée : Résolution adoptée.

Prochaines étapes : Le CSR et le Comité de gouvernance ont été chargés de constituer une liste de recommandations d'améliorations possibles au mandat du CCR sur lesquelles le CEN pourra voter à la réunion de janvier.

(Le point n° 5 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

PAUSE DU DÎNER

6. Comptes rendus des comités

6.1 Comité des finances : Pour donner suite à la demande adressée précédemment par le CEN, qui souhaitait recevoir des états financiers mensuels, on distribue aux membres du CEN les « états financiers » provisoires au 31 octobre pour qu'ils en prennent connaissance. Le rapport reçoit un accueil favorable.

6.2 Sous-comité des RH : Rien d'autre à signaler.

6.3 Comité des Statuts et des Règlements : À partir de janvier, le Comité s'emploiera avant tout à dresser son plan de travail pour la dernière année.

6.4 Comité des candidatures et des résolutions : Les résultats des votes sont distribués et lus à voix haute en français et tout a en effet été adopté. Le service des communications se chargera d'encadrer le processus d'annonce. Celle-ci sera publiée sur le site Web de l'ACEP au plus tard lundi. Une lettre du président du CCR sera présentée aux personnes appelées à se prononcer sur la résolution. Trois membres du CEN (*H. Delnick, S. Rehman et N. Giannakoulis*) se portent volontaires pour informer les membres de l'ACEP des avantages et des inconvénients de l'adhésion au CTC. Par mesure de prudence, il est conseillé de demander au préalable un avis juridique afin d'évaluer si le CEN est autorisé à prendre position sur cette question. Bien que ce processus ait été approuvé par les membres de l'ACEP, une surveillance sera exercée pour veiller à ce qu'il soit mis en œuvre de manière stratégique. On étudiera également la possibilité d'aborder à l'AGA une éventuelle adhésion à l'International Public Service Community : cette adhésion pourrait offrir de nombreux avantages, compte tenu de son coût annuel de 16 000 \$.

6.5 Comité de la gouvernance : La version anglaise du mandat du Comité est prête. Elle sera envoyée à J. Courty, qui se chargera de la faire traduire à temps pour que le document puisse être présenté à la réunion de janvier du CEN en vue de son adoption. On rappelle que les commentaires portant sur le rapport de la séance de réflexion doivent être transmis à J. Courty. N. Bois se porte volontaire pour siéger au Comité de gouvernance.

Résolution en vue d'approuver la nomination de Nicolas Bois au Comité de gouvernance

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : H. Delnick

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée.

7. Rapports

7.1 Rapport du président : Rien d'autre à signaler.

7.2 Rapport de la vice-présidence : Rien à signaler.

7.3 Rapport du directeur exécutif : Des copies de renseignements portant sur Phénix sont confiées aux membres du CEN pour qu'ils les examinent au moment qui leur conviendra. Dans un premier temps, l'organigramme sera examiné par le sous-comité des RH; il sera ensuite renvoyé à nouveau devant le CEN. C. Vézina informe le CEN de la réception de deux DJR. Un compte rendu complet devrait être présenté à la réunion de janvier du CEN.

7.4 Rapport du directeur des politiques : C. Danik souligne les efforts déployés et le travail accompli par l'équipe de négociation.

7.5 Rapport de la directrice des communications : Rien à signaler.

7.6 Rapport du directeur des finances : Concernant les 2,7 M\$ qui sont dus, l'employeur et le responsable des finances se sont rencontrés récemment. Il n'y a pas eu d'objection à ce que cette somme soit financée, une fois l'autorisation nécessaire obtenue. Des changements mineurs seront apportés à la Politique de placement de l'ACEP puis ceux-ci seront examinés par le Comité des finances avant d'être présentés au CEN. Enfin, les vérificateurs ont fait savoir que la TVH payée sur les dépenses de location n'est pas récupérable ni remboursable.

La séance est levée à 15 h 55, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 29 novembre 2019

APPROUVÉ PAR :

Président du CEN

Date